

Les notions de « texte » et de « musique » au miroir des traditions liturgiques

Frank Alvarez-Pereyre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/bcrfj/181>

ISSN : 2075-5287

Éditeur

Centre de recherche français de Jérusalem

Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2006

Pagination : 65-77

Référence électronique

Frank Alvarez-Pereyre, « Les notions de « texte » et de « musique » au miroir des traditions liturgiques », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 17 | 2006, mis en ligne le 19 septembre 2007, Consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/bcrfj/181>

Les notions de « texte » et de « musique » au miroir des traditions liturgiques

Frank ALVAREZ-PEREYRE*

UMR 8099 *Langues-Musiques-Sociétés*
CNRS - Université Paris V

es faits liturgiques sont complexes. Il faut y distinguer le texte, la langue et la musique, mais aussi la gestuelle et tout un ensemble de données ethnographiques qui sont liées aux protagonistes de la liturgie, aux conditions de lieu et de temps, ou plus généralement à la construction même de l'acte liturgique, à son déroulement. De fait, la liturgie se caractérise par une imbrication sophistiquée des éléments que l'on vient de nommer, qu'accompagnent une forte conscience historique et un sens poussé de la déférence. Dans un tel contexte, l'analyse de la liturgie impose que l'on s'attache à ses différents constituants, tout en veillant à les inscrire dans une perspective globale.

Constatons maintenant que les spécialistes du domaine se sont tout particulièrement attachés aux relations qui lient texte et musique : qu'ils aient voulu éclairer le cœur même du fait liturgique ou qu'ils se soient intéressés aux grandes catégories sous lesquelles il conviendrait de classer les

* Directeur de recherche au CNRS, Frank Alvarez-Pereyre poursuit en particulier des recherches linguistiques, anthropologiques et ethnomusicologiques qui concernent les traditions et les communautés juives. Il dirige l'UMR 8099 Langues-Musiques-Sociétés, du CNRS et de l'Université Paris V.

phénomènes qu'ils inventorient. Les pages qui suivent s'attachent à refléter les voies que les traditions liturgiques ont prises pour ce qui touche aux relations entre texte et musique. Il sera question des traditions de la chrétienté, de la cantilation biblique et de l'étude du Talmud dans les communautés juives, de la cantilation du Coran enfin. Au-delà de la variété des situations et des attitudes dont témoignent ces traditions, on constatera à quel point texte et musique s'interpénètrent.

Les thèmes généraux qui viennent d'être indiqués ont été abordés de façon frontale il y a bientôt un demi-siècle. S'intéressant spécifiquement aux rituels chrétiens, S. Corbin (1961) posait deux questions. La première portait sur les catégories liturgiques et sur les critères qu'il conviendrait de retenir pour en établir une typologie pertinente. La seconde question concernait précisément les éléments constitutifs de toute situation liturgique. Vue sous l'angle du texte et de la musique, l'essence de la liturgie repose, pour S. Corbin, sur la combinaison d'ensembles textuels bien établis et des moyens qui sont requis pour les préférer. C'est dans le lien entre les textes et leur transmission orale que l'on trouverait, pour le même auteur, la clé des catégories liturgiques. Et c'est dans ce contexte-là que pourrait s'expliquer tout particulièrement la différence entre psalmodie et cantilation. La psalmodie concernerait des textes figés de style poétique, énoncés collectivement sur la base de règles contraignantes. La cantilation serait pour sa part relative à des textes en prose, qu'une seule personne dit ou chante en fonction d'un ensemble établi de règles. C'est dans l'ajustement des règles de la transmission orale et du texte que résiderait l'espace de liberté dont jouirait celui qui se situe dans le cadre de la cantilation. Une telle liberté structurelle serait absente de la psalmodie.

Datant du tout début des années 1960, les propos de S. Corbin renouvelaient profondément la thématique de la liturgie. D'autres travaux allaient pourtant voir le jour, qui ont permis de préciser ce qu'il faut entendre par « texte » mais aussi ce que sont les lois qui, par delà le terme « musique », président à la transmission orale des textes.

I. Les textes liturgiques

Tout individu averti et formé peut lire, à la synagogue, le texte biblique qui est un texte écrit dont les caractéristiques sont les suivantes. Dénués d'une ponctuation visible, les mots du texte se succèdent en continu, l'indication des voyelles manquant de façon systématique. Ce n'est pas dans le texte écrit qui est lu à la synagogue que l'on trouve les règles propres à expliciter ce que

doit être l'énoncé même des mots ou encore la segmentation du même texte écrit en phrases, propositions ou autres subdivisions. Seule la profération orale du texte restitue la vocalisation, la segmentation des versets et des phrases, autant que leur organisation syntaxique.

Avec le temps, les sages et les grammairiens ont établi un équivalent graphique de la vocalisation et un autre équivalent graphique propre à manifester les fonctions linguistiques que la performance orale prend en charge. Toutefois, aucun de ces outils graphiques ne se trouve sur le texte biblique - de fait, les portions hebdomadaires du Pentateuque - quand celui-ci est chanté, à la synagogue, en contexte liturgique. Celui qui lit en chantant aura à sa gauche un fidèle averti qui vérifie qu'aucune erreur n'intervient dans le bon énoncé du texte et de la mélodie musicale. Un fidèle qui, parallèlement, est susceptible d'effectuer des gestes spécifiques de la main, qui s'avèrent être l'équivalent des signes graphiques absents en contexte liturgique, dont la fonction est de représenter la segmentation linguistique du texte telle que le chant la matérialise.

Le texte écrit du Coran et le texte écrit de la Bible juive présentent des similarités et des différences. Le texte écrit du Coran a été longtemps purement consonantique. Puis des signes graphiques y ont été ajoutés. Ces derniers ont pour but d'indiquer la vocalisation requise - une partie du moins de celle-ci - et de matérialiser de façon visible la séparation des versets entre eux. De tels signes sont inclus dans le texte utilisé en contexte liturgique. Par contre, on n'y trouve pas un équivalent graphique de la musique, du chant ou de l'intonation, tels qu'ils sont proférés en contexte. Aucun substitut graphique de ceux-ci ne paraît sur le texte écrit, que ce soit en contexte liturgique ou en dehors.

Pour ce qui est des communautés juives, il convient encore d'évoquer le texte du Talmud, qui contient une proportion notable des interprétations du texte biblique. Le Talmud se caractérise en particulier par le fait qu'il est étudié par toute personne qui se soumet au commandement de l'étude sur une base quotidienne ou du moins régulière, sans restriction d'âge. Dans sa manifestation écrite, le texte talmudique est lui aussi purement consonantique et sa ponctuation y est extrêmes lacunaire. C'est cette situation qui a prévalu au cours des siècles, depuis les tout premiers siècles de l'ère chrétienne, soit l'époque où ce texte, du moins sa partie appelée Michna, a été mise par écrit. Dans les faits, pour le Talmud qui est appelé aussi Loi orale alors que le texte biblique est appelé Loi écrite, seule la lecture orale restitue la pleine identité

des mots et permet de rendre véritablement manifeste la segmentation des phrases.

Tournons-nous maintenant vers les textes de l'Église grecque orthodoxe. Ils sont dotés de signes graphiques qui guident celui qui lit de manière que ce dernier rende perceptible ce que le texte doit exprimer. De fait, la tradition en question a élaboré plusieurs séries distinctes de signes graphiques : l'un pour l'accentuation des termes constitutifs du texte ; l'autre dit d'interpunctuation, c'est-à-dire de segmentation des phrases entre elles et des éléments constitutifs d'une phrase ; enfin, des signes qui vont guider le chantre qui doit rendre palpable ou souligner le caractère propre à chacun des contextes liturgiques différents dans lesquels un même texte va être chanté. « Im Grieschichen... war die Interpunktuaton schon lange entwickelt, als die ekphonetische Notation hinzugefügt wurde. Die ekphonetische Notation baut auf die Struktuiierung des Textes auf, die schon durch die Interpunktuaton gegeben war. Die Zeichen stellen somit eine Spezialisierung auf die Gestalt des musikalischen Vortrages dar. Diese Gestalt wurde speziell für den liturgischen Vortrag geschaffen. Ihre Funktion ist die der festlichen musikalischen Darstellung des Textes ». (Flender 1988 :117). Pour des raisons historiques, à partir du XVI^e siècle, les différentes séries de signes ne furent plus portés sur le texte écrit. Depuis lors donc, c'est la tradition orale qui a, seule, véhiculé des fonctions linguistiques et des indications liturgiques qui permettent d'exprimer rituellement le texte écrit et de le comprendre.

Dans les traditions liturgiques que l'on a abordées jusqu'ici, les textes écrits sont littéralement dénués d'éléments essentiels. Seule la profération orale de ces textes restitue les informations qui manquent. Sous certaines conditions, des signes graphiques peuvent être ajoutés. Organisés en systèmes, de tels signes n'apparaissent que de façon sélective en fonction des conditions d'usage du texte. Toutefois, ils sont tous une représentation partielle et variable, un équivalent relatif de la face orale du texte, de même qu'ils constituent un guide, un aide-mémoire pour la bonne production orale du texte écrit.

Le lecteur n'aura pas manqué de relever notre usage des expressions « production » ou « profération », ou encore celles de « face » ou « matière » orale au moment de traiter de la cantilation du texte biblique ou de la profération des textes néo-testamentaires, de la lecture du Coran ou de l'étude du Talmud. Dans la mesure où la manifestation vivante des textes exige qu'à la face écrite des textes s'ajoute une face orale, il convient de voir de plus

près ce qu'est cette face orale. On comprendra mieux alors le sens des termes musique, lecture ou chant.

II. La matérialisation orale des textes

Pour ce qui touche au Coran, on se tournera vers l'étude que M. Ben Otmane (1995) a consacré à une école religieuse de Meknès au Maroc. Deux ensembles d'outillages oraux sont mis en œuvre, auxquels s'attachent des fonctions linguistiques quelque peu différentes. Le premier d'entre eux souligne l'importance toute particulière des règles phonétiques, qui expliquent à leur tour le caractère phonique qui s'attache au Coran de façon si unique. De telles règles phonétiques reposent a) sur un rythme arithmétique manifeste, b) sur une prise en compte de la durée syllabique, c) sur un traitement particulier du timbre vocalique, sachant qu'il existe une constante relation dynamique entre ces trois éléments.

Le deuxième ensemble d'outils réunit quatre paramètres, dont le rôle est de charpenter un texte écrit dont seules les limites de versets sont perceptibles visuellement, à l'exclusion de leur organisation ou segmentation linguistiques internes. Ces paramètres sont les pauses (une longue et une brève) ; le schème phonique qui s'applique à la fin du verset ; la métrique ; l'allongement des syllabes. De tels paramètres doivent être considérés dans le contexte des différentes sourates, ces dernières regroupant un nombre variable de versets autour d'un thème donné. Formellement, les quatre paramètres cités ne sont pas équivalents. On trouve les pauses aussi bien à l'intérieur d'un seul verset qu'à la fin de groupes variables de versets. Mais des pauses non prévisibles - produites pour des raisons purement physiologiques - obligent celui qui lit à haute voix à évaluer l'incidence de telles pauses involontaires au regard du sens du verset ou du groupe de versets concerné. Il peut être conduit à réélaborer sa subdivision du texte quand celle-ci passe par les pauses. Les schèmes phonétiques qui marquent la fin des versets sont partiellement liés à la quantité vocalique ou syllabique. Mais à condition que cela ne contrevienne pas fondamentalement aux règles qui régissent la quantité vocalique ou syllabique, le schème vocalique tient un rôle particulier au delà du fait de marquer le texte phonétiquement ou auditivement. Il en va de même pour la métrique, à ceci près que schème phonétique et métrique diffèrent dans de grandes proportions formellement, structurellement et pour ce qui est de leur dynamique respective. Enfin, l'allongement syllabique porte sur des syllabes que le lecteur souhaite

accentuer tout particulièrement ou qu'il a appris à souligner au sein de sa tradition.

Les deux séries d'outils linguistiques oraux sont liées à deux fonctions distinctes. Les formules phonétiques fondées sur un rythme arithmétique, l'allongement syllabique et le timbre vocalique servent à souligner le caractère unique du Coran et la place qu'il occupe dans la hiérarchie des genres textuels attestés au sein de la culture islamique. L'autre série de paramètres linguistiques intervient pour mettre en lumière les significations qui s'attachent au texte. Globalement ces paramètres ont une fonction disjonctive. Ils définissent les unités linguistiques de longueur variable à l'intérieur de chaque sourate. Une telle fonction disjonctive se ramifie en plusieurs fonctions syntaxiques et sémantiques. D'un côté, c'est l'organisation syntaxique des versets et des groupes de versets qui est rendue palpable, sans qu'une distinction nette n'apparaisse toutefois entre les plans syntaxique et sémantique. Parallèlement, c'est l'importance de certaines des parties du texte qui est matérialisée. Dans certains cas, ce qui sera souligné c'est le thème de la sourate (ou bien encore le point essentiel dont traite une des sections de la sourate). Dans d'autres cas, les parties du texte qui seront mises en avant le seront pour leur importance relative dans le contexte général de la sourate. Dans le vocabulaire de la linguistique, on parlera ici de topicalisation et d'emphase.

Quand il s'est attaché aux traditions grecques orthodoxes qui prévalent pour la lecture des textes néo-testamentaires, R. Flender a privilégié deux types de données à des fins d'analyse : les systèmes graphiques et leur relation au texte d'une part, l'analyse concomitante de la face orale de la transmission. L'objectif final d'une telle étude était de déterminer la façon dont le caractère liturgique propre à la lecture des textes est assuré, en sachant que ce qui permet de rendre palpable un tel caractère liturgique est lui-même lié à deux autres systèmes, qui sont historiquement antérieurs : un système propre à l'accentuation des mots du texte et un système dit d'interponctuation.

Le système auquel s'intéresse Flender a été qualifié de rhétorique par ce dernier. Un tel système met en œuvre un ensemble donné de motifs musicaux dont on considère qu'ils correspondent à autant de signes graphiques matérialisés sur le texte écrit. Mais si l'on se tourne vers la lecture des textes en situation liturgique, une telle relation biunivoque ne semble pas rigoureusement respectée. De plus, il apparaît qu'un motif musical donné ne serait pas parfaitement stable. Les variations mélodiques attestées ne sont pas

l'effet de l'humeur du chantre. En fait, de telles variations sont généralement dépendantes du contexte linguistique auquel les motifs musicaux sont liés. Et la fonction de tels motifs a à voir avec le statut syntaxique des propositions.

En termes fonctionnels, les motifs musicaux jouent essentiellement un rôle linguistique. Ils indiquent la place de l'accent de mot. Ils contribuent également à la ponctuation du texte : qu'il s'agisse de la segmentation interne des phrases du texte ou de la séparation des phrases entre elles. Bien plus, les mêmes motifs musicaux rendent manifeste la hiérarchie syntaxique qui s'établit entre les propositions constitutives d'une phrase. Ce qui ne peut manquer d'avoir une incidence au plan sémantique ou sur la signification du texte de façon plus générale. Ajoutons une fonction linguistique supplémentaire. Les motifs musicaux viennent en effet souligner certaines parties du texte - des formes verbales, des termes ou des expressions - dont il apparaît que la tradition les considère comme plus importants ou comme tout particulièrement pertinents eu égard au message que le texte est chargé de faire entendre. Enfin, les motifs musicaux sont appelés à rendre manifeste le caractère propre de la liturgie. En eux-mêmes, les motifs retenus traduisent l'importance tout à fait particulière des fonctions liturgiques et du contexte auquel les textes liturgiques concernés sont directement liés. On se souviendra que c'est cette dernière fonction qui était dite liée par excellence à l'existence des motifs musicaux concernés. Dans la mesure où l'on constate que les mêmes motifs musicaux remplissent plusieurs types de fonctions, force est d'admettre que par delà la seule fonction dite rhétorique - et son incidence pour ce qui est de la considération accordée à la liturgie - l'organisation des motifs en système ne peut aller sans la prise en compte des contenus du texte et de la réception du même texte par les fidèles. Autrement dit, les raisons d'être rhétoriques aussi bien que sociales qui ont déterminé l'existence des motifs musicaux retenus ne pouvaient structurellement ignorer les caractères linguistiques du texte, pas plus que les intentions sémantiques que la culture liturgique concernée accordait ou accorde à ce même texte au-delà de sa littéralité.

On a déjà dit que le terme de cantilation est utilisé pour nommer la matérialisation orale et rituelle du texte biblique dans les communautés juives. Avouons que le mot cantilation est plutôt général. Il en va de même avec l'expression texte biblique. Au sens le plus large, cette dernière expression renvoie aux trois ensembles de textes que sont le Pentateuque, les Prophètes et les Hagiographes. Il existe pour les trois ensembles de textes des systèmes graphiques de vocalisation et d'accentuation qui correspondent à la

visualisation partielle d'une pratique orale qui remonte aux débuts de l'usage de ces textes. Mais aux trois ensembles de textes correspondent des usages différents dans le contexte liturgique proprement dit.

Le Pentateuque est chanté par une personne, de même que certaines parties des textes prophétiques ou hagiographiques. C'est à cette réalité qu'est appliqué le terme de cantilation. En contexte liturgique, le texte du Pentateuque ne porte pas trace des signes de vocalisation et d'accentuation alors que celui qui lit en chantant les portions des Prophètes ou des Hagiographes le fait dans un texte pourvu des graphèmes de vocalisation et d'accentuation. Quant à eux, les Psaumes - qui font partie des Hagiographes - peuvent être chantés aussi bien par une personne que par un groupe. Dans les livres de prières, qui contiennent de très nombreux psaumes intégrés aux offices, la vocalisation du texte est indiquée. Un dernier point doit être noté. Le texte biblique dans son ensemble - Pentateuque, Prophètes, Hagiographes - a été doté, on l'a dit, d'un seul et même ensemble de conventions graphiques pour la vocalisation et d'un seul et même ensemble de conventions graphiques à des fins d'accentuation. Pourtant, des motifs musicaux bien distincts matérialisent à l'oral les mêmes signes d'accentuation selon qu'il s'agit des parties dites poétiques du texte biblique ou des parties non poétiques (Flender 1988, 1992).

Les indications que l'on vient de donner ont trait aux aspects rituels qui gouvernent la répartition culturelle des textes. Pourtant, par delà les différences ou les variations qui sont repérables dans les usages rituels et au delà des arguments culturels qui les expliqueraient, c'est une forte uniformité qui caractérise le chant même des passages du Pentateuque, des Prophètes et des Hagiographes, tels qu'ils sont lus chaque semaine ou durant le cycle annuel des fêtes. Une telle uniformité repose sur deux principes importants : les motifs musicaux en usage pour la cantilation ont une fonction mnémotechnique ; les mêmes motifs et leur organisation sont liés à plusieurs fonctions linguistiques vitales.

Les motifs musicaux sont en nombre fini et leur ensemble se subdivise lui-même en deux sous-groupes. Ces derniers correspondent à deux fonctions linguistiques distinctes et tout à la fois fortement complémentaires, à savoir une fonction conjonctive et une fonction disjonctive. De telles fonctions sont essentielles pour la bonne segmentation du texte - celle des versets entre eux et celle de chaque verset - au double plan des constituants syntaxiques et sémantiques. Bien plus, les séries de motifs conjonctifs et disjonctifs se subdivisent eux-mêmes, manifestant du même coup la valeur hiérarchique

respective des parties constitutives d'un verset. Depuis des siècles, toutes les communautés juives, où qu'elles soient, ont suivi de telles lois linguistiques de base, alors même que les motifs musicaux concrets qui sont attachés aux graphèmes et aux règles de l'accentuation manifestent une grande variété sonore d'une communauté à une autre (Wickes 1881, 1887, Rosowsky 1957).

Ajoutons que les motifs musicaux et leurs fonctions linguistiques sont eux-mêmes rédupliqués dans les signes gestuels que l'on peut voir effectués lors de la lecture du seul Pentateuque. De tels gestes sont très anciens dans leur principe. Effectués par la personne qui est placée à gauche du chantre pour contrôler la bonne vocalisation et accentuation du texte, de tels signes gestuels transposent littéralement, pour certains du moins, le contour mélodique des motifs musicaux attachés aux termes successifs du verset. Mais tous les gestes correspondent au sens linguistique de base - conjonction ou disjonction - qui est lié aux règles de l'accentuation et à leur matérialité musicale.

Tournons-nous dorénavant vers le texte talmudique, dont il faut rappeler que c'est par lui que passe l'étude et la compréhension du texte biblique. Et rappelons que, pour le texte du Talmud, il n'existe pas l'équivalent graphique qui rendrait visible la vocalisation du texte et son accentuation. Dans ces conditions, la lecture orale est impérative si l'on veut restituer la pleine identité linguistique du texte et guider sa compréhension (Alvarez-Pereyre 1990, 1994).

Quand on s'intéresse aux ressorts sémiotiques qui sont à la base de l'étude rituelle du texte talmudique, on se rend compte qu'intervient un nombre restreint de paramètres oraux. De tels paramètres sont eux-mêmes articulés entre eux au sein d'un système sophistiqué autant qu'économique. La fonction d'un tel système est de rendre palpable l'architecture linguistique du texte et d'orienter le travail d'interprétation. Un tel appareil à vocation linguistique regroupe les quelques constituants suivants : des motifs musicaux variables en nombre et en nature ; des motifs intonatifs également variés en quantité et en qualité ; des pauses ; une accentuation syllabique aux effets sémantiques ; une lecture cadencée que s'oppose à une lecture libre ; l'allongement syllabique ; la variation des registres vocaux (musicaux ou intonatifs).

Jusqu'à un certain point, nous avons ici quelque chose qui n'épouse pas étroitement ce par quoi se manifeste la cantilation du texte biblique. Un tel constat s'explique si l'on se rappelle que le texte biblique se doit d'être transmis tel quel, en tant qu'il est le texte révélé. La cantilation impose le

chant et, dans ce contexte, les motifs musicaux et les pauses jouent un rôle de tout premier plan. Le chantré est dans l'obligation de respecter scrupuleusement la vocalisation des termes et la matérialisation des motifs musicaux. Dans la mesure où le texte lu en contexte liturgique est dépourvu des signes graphiques de vocalisation et d'accentuation, l'aide que représentent les gestes est réelle. Ajoutons encore que toute erreur de vocalisation dans la bouche du chantré est corrigée sur le champ par toute personne de l'assistance qui l'aurait notée. Il en va de même pour celui qui ne respecterait pas les motifs musicaux attachés aux différents termes d'un verset donné. A nouveau, le chantré serait repris et, à nouveau, il serait dans l'obligation de lire une nouvelle fois le même passage, en se corrigeant.

Avec le Talmud, on est dans une autre sphère. Ce texte rassemble les discussions qui ont été tenues, des siècles durant, par les autorités religieuses qui s'attachaient au texte biblique. De telles discussions constituent - on l'a déjà dit - une interprétation du texte biblique. Les mêmes discussions ont également pour effet de dégager les implications pratiques - c'est-à-dire légales - et les règles qu'un tel texte appelle. S'il en est ainsi, le mot clé est celui d'argumentation. Dans cette mesure, la prise en charge orale du Talmud correspond au fait que ceux qui l'étudient doivent restituer à haute voix les discussions minutieuses des Sages, pour les incorporer. Les paramètres oraux évoqués ci-dessus sont autant d'outils linguistiques qui épousent eux-mêmes les complexités de l'argumentation. C'est dans l'usage même qui est fait des paramètres oraux que le processus de l'argumentation prend corps. Confronté à un texte écrit purement consonantique, qui plus est très largement dénué de ponctuation, l'étudiant devra apprendre à restituer oralement la part vocalique manquante. Il en va de même avec la ponctuation du texte, avec sa segmentation, qui sont si fortement liées au caractère interprétatif et légal du texte talmudique. À ce sujet, il s'avère que l'ensemble restreint et fixe des paramètres d'oralité est lié à quelques fonctions linguistiques bien précises. Celles-ci vont de la segmentation des constituants syntaxiques et sémantiques des phrases à la hiérarchisation de tels constituants au sein d'une seule phrase ou d'une phrase à l'autre. Parallèlement, les mêmes paramètres d'oralité présentent un intérêt du côté pédagogique puisque, par leur intermédiaire, celui qui s'attache à l'étude du Talmud va peu à peu maîtriser les cheminements complexes de l'argumentation. Non que cette dernière constitue une fin en soi. Au contraire, le but visé ici est bien d'appréhender explicitement et d'intégrer les enjeux du texte, d'un double point de vue juridique et philosophique.

III. Vers une révision des notions

Du point de vue sémiotique ou sémiologique, les cultures liturgiques que l'on vient d'examiner présentent de nombreux parallélismes. Elles mobilisent des moyens identiques, qu'elles intègrent au sein de systèmes complexes. Sur le principe, l'architecture de tels systèmes est largement identique. Il en va de même pour les fonctions que remplissent les systèmes. L'importance de telles similarités entre cultures est à la hauteur de besoins essentiels et convergents, en matière de transmission et de perpétuation. Il existe pourtant des différences, qu'il faudrait éclairer en s'intéressant aux sphères symboliques et philosophiques des cultures en présence.

Si l'on se tourne maintenant vers les notions de texte et de musique, il s'avère difficile de les employer sans précaution au moment de rendre compte des données linguistiques et musicales dont les traditions liturgiques sont faites. Tout autant, il ne serait pas satisfaisant d'établir un simple inventaire des éléments constitutifs des liturgies, étant donné les fortes cohérences qui semblent caractériser les données qui entrent en jeu. Tentons ici d'ajuster les notions clés de l'analyse - celles de texte et de musique - en ayant en tête l'ensemble des paramètres évoqués et leur interaction.

La notion de texte semble parfaitement centrale. Elle connaît une grande ampleur. A son propos il faut veiller 1) à ne pas la restreindre à ses composantes linguistiques ni à sa face écrite, 2) à y faire entrer des éléments hétérogènes, sur la base des fonctions qu'ils prennent en charge.

Les traditions liturgiques que nous avons examinées sont très profondément liées aux textes, dont la matérialité est nécessairement et concurremment écrite et orale. Mais ces deux derniers termes ne peuvent être entendus selon leur acception la plus habituelle. La face écrite des textes est largement lacunaire si l'on constate que, pour certaines des liturgies citées, les données linguistiques écrites sont insuffisantes pour permettre une lecture correcte du même texte autant que sa compréhension, aussi bien à la surface du texte qu'au delà. Même dans les cas où les textes écrits sont d'une lecture aisée, leur face écrite s'est vu ajouter des signes graphiques. Ces derniers sont eux-mêmes des rappels ou des guides pour une matière qui n'est véritablement manifeste que lors de l'expression orale des textes concernés. De tels signes graphiques et les données que la face orale de la lecture rend palpables sont liés à deux types de fonctions, l'une linguistique, l'autre sociale. Pour certaines des liturgies évoquées dans notre article, les signes graphiques sont absents de la face écrite du texte, ou bien ils n'y apparaissent

pas dans toute circonstance. Quelles que soient les justifications que chaque culture donne pour un tel état de fait, l'absence – totale ou relative – des signes graphiques signifie que le texte écrit n'intègre pas, ou intègre partiellement, l'équivalent écrit, et toujours partiel, d'un versant oral dont l'importance est cardinale pour ce qui est du « texte » liturgique proprement dit.

Si l'on s'attache maintenant à la face orale des textes, la situation s'avère encore plus complexe. Soulignons en tout premier lieu que sous le terme « oral » il convient de distinguer des moyens verbaux - ou plus généralement sonores - et des moyens non verbaux. Dans le non verbal, nous faisons entrer les gestes qui accompagnent la lecture de certains des textes. Quant aux ressources sonores, elles sont de plusieurs types : mentionnons en particulier la musique, l'intonation, les pauses, ... Il s'agit de plusieurs paramètres qui relèvent dans tous les cas de la même sphère, mais de différentes manières. Ils mettent en jeu l'appareil vocal. Ils passent par une segmentation du continuum vocal qui est très poussée et qui correspond à la mise en œuvre d'un médium physiologique complexe.

Le rôle que de telles ressources prennent en charge correspond à un usage parallèle des ressources verbales et non verbales, au nom d'une dimension sociale et d'une dimension linguistique dont la complexité est impressionnante dans tous les cas. D'un point de vue linguistique, les données orales complètent très largement les constituants de base du texte écrit. Elles sont vitales pour la lecture et la compréhension de ce dernier. Quant à la musique, on aura compris que le matériel mélodique ainsi que les relations des motifs musicaux entre eux ne font sens qu'à travers leur rendement linguistique ou social. Sur le principe, l'intonation – quand elle se substitue à la musique – et les gestes jouent un rôle identique, au point d'apparaître comme des constituants élémentaires du « texte » liturgique.

Au moment de mettre un terme à notre présentation, il semble utile de suggérer que les éléments qui ont été évoqués pourraient trouver leur place dans une perspective plus vaste. Nous avons des raisons de penser en effet que ce que l'on vient de voir à propos des cultures liturgiques de type monothéiste pourrait éclairer notre compréhension de répertoires au pur caractère oral ou de traditions textuelles mixtes, qui n'auraient pas nécessairement de signification liturgique (Alvarez-Pereyre 2000).

Référence bibliographie

Alvarez-Pereyre, Frank

- 1990 *La transmission orale de la Michna* (Une méthode d'analyse et son application à la tradition d'Alep), Jérusalem/Paris, Magnes Press/Peeters, 310 pages.
- 1994 The Mishnah and its oral transmission among the Jews of Aleppo, in Adler I., Alvarez-Pereyre F., Serussi E. and Shalem L. editors, *Jewish Oral Traditions. An Interdisciplinary Approach*. Jerusalem, The Magnes Press, pp. 225-233.
- 2000 Elaborations du sens et textes traditionnels, *Studia Africana*, 11, Barcelone, pp. 147-160.
- Ben Otmane, Mohamed A.
1995 *Analyse phonologique et rythmique de la récitation coranique marocaine (Ecole de Meknès)*, 2 volumes, Université Paris V, 448 + 200 pages.
- Corbin, Solange
1961 « La cantilation des rituels chrétiens », *Revue de Musicologie*, 47, Paris, pp. 3-36.
- Flender, Reinhart
1988 *Der biblische Sprechgesang und seine mündliche Überlieferung in Synagoge und griechischer Kirche*. Florian Noetzel Verlag, Wilhelmshaven.
- 1992 *Hebrew Psalmody. A structural Investigation*. Jerusalem, The Magnes Press.
- Rosowsky, Salomon
1957 *The Cantilation of the Bible : The Five Books of Moses*. New York, The Reconstructionist Press.
- Wickes, William
1881 *A Treatise on the Accentuation of ... Psalms , Proverbs and Job*. Oxford, Clarendon Press.
- 1887 *A Treatise on the Accentuation of the Twenty-One So-called Prose Books of the Old Testament*. Oxford, Clarendon Press.